

**Pricing Supplement**



**RENAULT**

Euro 4,000,000,000  
Euro Medium Term Note Programme  
for the issue of Notes  
Due from one month from the date of original issue

**SERIES NO: 7**

**TRANCHE NO: 1**

Euro 750,000,000 4.625 per cent. Notes due 2010

Issue Price: 99.62 per cent.

**Joint-Lead Managers**

**ABN AMRO**

**BNP PARIBAS**

**Co-Lead Managers**

**CABOTO  
CITIGROUP  
COMMERZBANK SECURITIES  
CREDIT LYONNAIS  
HSBC CCF  
JPMORGAN  
MORGAN STANLEY  
SG INVESTMENT BANKING**

**CDC IXIS CAPITAL MARKETS  
CREDIT MUTUEL CIC  
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ  
DEUTSCHE BANK  
HVB CORPORATES & MARKETS  
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL  
NATEXIS BANQUES POPULAIRES  
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND**

**WESTLB AG**

The date of this Pricing Supplement is 23 May 2003.

**Linklaters**

25 rue de Marignan  
75008 Paris

Telephone (33) 156 43 56 43  
Facsimile (33) 143 59 41 96  
Ref: GRLE/ARAO

This Pricing Supplement, under which the Notes described herein (the “Notes”) are issued, is supplemental to, and should be read in conjunction with, the Offering Circular (the “Offering Circular”) dated 12 May 2003, registered on 9 May 2003 under the number P.03-081, issued in relation to the Euro 4,000,000,000 Euro Medium Term Note Programme of the Issuer. Terms defined in the Offering Circular have the same meaning in this Pricing Supplement. The Notes will be issued on the terms of this Pricing Supplement read together with the Offering Circular. The Issuer and the Paris Listing Agent accept responsibility for the information contained in this Pricing Supplement which, when read together with the Offering Circular, contains all information with respect to the Issuer and the Group and the Notes that is material in the context of the issue of the Notes.

This Pricing Supplement does not constitute, and may not be used for the purposes of, an offer of, or an invitation by or on behalf of anyone to subscribe or purchase any of the Notes.

There has been no material adverse change in the condition (financial or other) of the Issuer since 31 December 2002 and no material adverse change in the prospects, results of operations or general affairs of the Issuer and the Group since 31 December 2002.

The Offering Circular, together with this Pricing Supplement, contains all information relating to the assets and liabilities, financial position, profits and losses of the Issuer which is material in the context of the issue and offering of the Notes and nothing has happened, to the Issuer’s knowledge, which would require the Offering Circular to be supplemented or to be updated in the context of the issue and offering of the Notes.

The *Document de Référence* in the French language relating to the Issuer, incorporating the audited consolidated and non-consolidated annual accounts of the Issuer for each of the periods ended 31 December 2001 and 2002, and filed with the *Commission des opérations de bourse* (“COB”) on 7 March 2003 under No. D. 03-0208, is incorporated herein by reference. Copies of the *Document de Référence* are available without charge on request at the registered office of the Issuer.

Signed:

Authorised Officer

**In connection with this issue, BNP Paribas (the “Stabilising Agent”) or any person acting for him may over-allot or effect transactions with a view to supporting the market price of the Notes at a level higher than that which might otherwise prevail for a limited period after the issue date. However, there may be no obligation on the Stabilising Agent or any agent of his to do this. Such stabilising, if commenced, may be discontinued at any time, and must be brought to an end after a limited period. Such stabilisation will be carried out in accordance with applicable laws and regulations.**

<b>1</b>	Issuer:	Renault
<b>2</b>	(i) Series Number:	7
	(ii) Tranche Number:	1
<b>3</b>	Specified Currency or Currencies:	Euro
<b>4</b>	Aggregate Nominal Amount:	
	(i) Series:	Euro 750,000,000
	(ii) Tranche:	Euro 750,000,000
<b>5</b>	(i) Issue Price:	99.62 per cent. of the Aggregate Nominal Amount
	(ii) Net proceeds:	Euro 744,525,000
<b>6</b>	Specified Denomination:	Euro 1,000
<b>7</b>	Issue Date:	28 May 2003
<b>8</b>	Maturity Date:	28 May 2010
<b>9</b>	Interest Basis:	4.625 per cent. Fixed Rate
<b>10</b>	Redemption/Payment Basis:	Redemption at par
<b>11</b>	Change of Interest or Redemption/Payment Basis:	Not Applicable
<b>12</b>	Options:	Not Applicable
<b>13</b>	Status:	Unsubordinated Notes
<b>14</b>	Listings:	Paris and Luxembourg Stock Exchanges
<b>15</b>	Method of distribution:	Syndicated

**PROVISIONS RELATING TO INTEREST (IF ANY) PAYABLE**

<b>16</b>	Fixed Rate Note Provisions	Applicable
	(i) Rate of Interest:	4.625 per cent. per annum payable annually in arrear
	(ii) Interest Payment Date:	28 May in each year
	(iii) Fixed Coupon Amount:	Euro 46.25 per Euro 1,000 in nominal amount
	(iv) Broken Amounts:	Not Applicable
	(v) Day Count Fraction (Condition 5(a)):	Actual/Actual - ISMA
	(vi) Determination Date (Condition 5(a)):	28 May in each year
	(vii) Other terms relating to the method of calculating interest for Fixed Rate Notes:	Not Applicable
<b>17</b>	Floating Rate Note Provisions	Not Applicable
<b>18</b>	Zero Coupon Note Provisions	Not Applicable
<b>19</b>	Index Linked Interest Note Provisions	Not Applicable
<b>20</b>	Dual Currency Note Provisions	Not Applicable

## PROVISIONS RELATING TO REDEMPTION

21	Call Option	Not Applicable
22	Put Option	Not Applicable
23	Final Redemption Amount	Nominal amount
24	Early Redemption Amount	
	(i) Early Redemption Amount(s) payable on redemption for taxation reasons (Condition 6(f)), for illegality (Condition 6(j)) or an event of default (Condition 9) and/or the method of calculating the same (if required or if different from that set out in the Conditions)	Not Applicable
	(ii) Redemption for taxation reasons permitted on days others than Interest Payment Dates (Condition 6(f)):	Yes
	(iii) Unmatured Coupons to become void upon early redemption (Materialised Bearer Notes only) (Condition 7(f)):	Not applicable

## GENERAL PROVISIONS APPLICABLE TO THE NOTES

25	Form of Notes:	Dematerialised Notes
	(i) Form of Dematerialised Notes:	Bearer dematerialised form ( <i>au porteur</i> )
	(ii) Registration Agent:	Not Applicable
	(iii) Temporary Global Certificate:	Not Applicable
	(iv) Applicable TEFRA exemption:	Not Applicable
26	Additional Financial Centre(s) (Condition 7(h)) or other special provisions relating to payment dates:	Not Applicable
27	Talons for future Coupons or Receipts to be attached to Definitive Notes (and dates on which such Talons mature):	Not Applicable
28	Details relating to Partly Paid Notes: amount of each payment comprising the Issue Price and date on which each payment is to be made and consequences (if any) of failure to pay:	Not Applicable
29	Details relating to Instalment Notes:	Not Applicable
30	Redenomination, renominatisation and reconventioning provisions:	Not Applicable
31	Consolidation provisions:	Not Applicable
32	<i>Masse</i> (Condition 11)	Applicable

The Masse will be governed by the provisions of the French Code of Commerce with the exception of Articles

L.228-48 and L.228-59 and by the decree no. 67-236 of 23 March 1967, with the exception of Articles 218, 222 and 224, as more fully described in the Offering Circular.

The name of the initial Representative is:

Maryse Fournier  
44, rue Jean Jaurès  
91300 Massy  
France

The alternative Representative will be:

Perrine Delacour  
15, rue Armengaud  
92210 Saint Cloud  
France

The Issuer shall pay to the initial Representative an amount of Euro 300 per year, payable on 28 May of each year, commencing on 28 May 2004. The alternative Representative will not be remunerated until, and if, he effectively replaces the initial Representative.

**33** Other terms or special conditions:

Not Applicable

#### **DISTRIBUTION**

**34** (i) If syndicated, names of Managers:

ABN AMRO Bank N.V.  
BNP Paribas  
Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG  
Caboto SIM S.p.A.  
CCF  
CDC IXIS Capital Markets  
CIC  
Citigroup Global Markets Limited  
Commerzbank Aktiengesellschaft  
Crédit Agricole Indosuez  
Crédit Lyonnais  
Deutsche Bank AG London  
J.P. Morgan Securities Ltd.  
Merrill Lynch International  
Morgan Stanley & Co. International Limited  
Natexis Banques Populaires  
Société Générale  
The Royal Bank of Scotland plc  
WestLB AG

(ii) Stabilising Manager:

BNP Paribas

(iii) Dealer's Commission:

0.35 per cent. of the Aggregate Nominal Amount

**35** If non-syndicated, name of Dealer:

Not Applicable

36 Additional selling restrictions:

France:

Each of the Managers and the Issuer has represented, warranted and agreed that, in connection with their initial distribution, it has not offered or sold and will not offer or sell, directly or indirectly, any Notes to the public in France and that offers and sales of Notes will be made in France only to qualified investors as defined and in accordance with Articles L. 411-1 and L. 411-2 of the French Code monétaire et financier and Decree no. 98-880 dated 1 October 1998 relating to offers to qualified investors.

In addition, each of the Managers and the Issuer has represented, warranted and agreed that it has not distributed or caused to be distributed and will not distribute or cause to be distributed in France, the Offering Circular, this Pricing Supplement or any other offering material relating to any Notes issued under the Programme other than to those investors to whom offers and sales of the Notes may be made as described above.

#### OPERATIONAL INFORMATION

37	ISIN Code:	FR0000474843
38	Sicovam Number:	47484
39	Common Code:	016845868
40	Depository(ies)	
	(i) Euroclear France to act as Central Depository	Yes
	(ii) Common Depository for Euroclear and Clearstream, Luxembourg	Not Applicable
41	Any clearing system(s) other than Euroclear France, Euroclear and Clearstream, Luxembourg and the relevant identification number(s):	Not Applicable
42	Delivery:	Delivery against payment
43	The Agents appointed in respect of the Notes are:	Fiscal Agent and Principal Paying Agent: BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch 23, avenue de la Porte Neuve L - 2085 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg  Paris Paying Agent: BNP Paribas Securities Services GIS Coupon Services Les Collines de l'Arche 92057 Paris La Défense

France

Luxembourg Paying Agent:

BNP Paribas Luxembourg  
10 A, boulevard Royal  
L-2093 Luxembourg  
Grand-Duchy of Luxembourg

**44** In the case of Notes listed on Euronext Paris S.A.:

- (a) the number of Notes to be issued in each Denomination: 750,000
- (b) Paying Agent in France
- (i) address in Paris where documents to be made available for inspection may be inspected: Paris Paying Agent:  
BNP Paribas Securities Services  
GIS Coupon Services  
Les Collines de l'Arche  
92057 Paris La Défense  
France
- (ii) list of such documents available for inspection:
- (i) the Agency Agreement
  - (ii) the Dealer Agreement
  - (iii) the *statuts* of the Issuer
  - (iv) the published annual report and audited non-consolidated and consolidated accounts of the Issuer for the two financial years ended 31 December 2001 and 2002
  - (v) this Pricing Supplement
  - (vi) a copy of the Offering Circular together with any Supplement to the Offering Circular or further Offering Circular
  - (vii) a copy of the Subscription Agreement and
  - (viii) all reports, letters and other documents, balance sheets, valuations and statements by any expert any part of which is extracted or referred to in the Offering Circular in respect of this issue.
- (c) specialist broker: BNP Paribas Equities France
- (d) responsibility statement in French and brief summary in French of the main characteristics of any Notes which are to be listed on Euronext Paris S.A. and of the Issuer to be inserted: See below.

## GENERAL

45 The aggregate principal amount of Notes issued Not Applicable  
has been translated into Euro at the rate of [- ],  
producing a sum of:

46 Rating The Notes have been rated BBB by Standard & Poor's  
Rating Services and Fitch Ratings and Baa2 by Moody's  
Investors Services, Inc.

A security rating is not a recommendation to buy,  
sell or hold securities and may be subject to  
suspension, reduction or withdrawal at any time  
by the assigning rating agency

## RECENT DEVELOPMENT

On 21 May 2003 Nissan filed its financial results for the fiscal year 2002 (1 April 2002 - 31 March 2003).

After restatement, for the purposes of accounting by the equity method in Renault's accounts, the profit reported by Nissan for the second half of the fiscal year 2002 (1 October 2002 – 31 March 2003) will contribute a positive Euro 859 million (including amortization of goodwill totalling Euro 23.6 million for the half-year period and based on an exchange rate of JPY125/Euro 1, the average rate for the period) to Renault's net income for the first-half 2003.

The statutory auditors of Renault have not given any specific report on this contribution nor certified such contribution. The latter will be covered by their review of Renault's summarized semi-annual consolidated financial statements for the period from 1 January to 30 June 2003.



## RESUME EN FRANÇAIS

### Responsabilité du prospectus

[numéro et date du visa s'il y a lieu, indication d'un avertissement]

Alain DASSAS  
Directeur des Services Financiers  
**RENAULT**

Jacques d'ESTAIS  
Responsable Mondial du Métier *Fixed Income*  
**BNP PARIBAS**

Visa n° 03-475 en date du 23 mai 2003.

Le présent prospectus accompagné du présent résumé en français<sup>1</sup> sera disponible aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) dans les bureaux de l'agent financier, de l'agent payeur à Paris et de l'agent payeur à Luxembourg.

### A - CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

#### 1. Montant de l'émission

Nombre et valeur nominale des Titres : 750 000 obligations (les "**Obligations**") de 1 000 euros de valeur nominale

Montant nominal de l'émission : 750 000 000 d'euros

#### 2. Caractéristiques des Titres émis

2.1 Prix d'émission : 99,62% du montant nominal total de la tranche

Coupon couru (s'il y a lieu) : Non Applicable

Modalité de paiement (paiement fractionné...) : Non Applicable

2.2 Jouissance des titres: 28 mai 2003

Date d'entrée en jouissance des Titres : 28 mai 2003

2.3 Date de règlement : 28 mai 2003

2.4 Intérêts et/ou taux nominal (facial) ou caractéristiques nominales (faciales) et le cas échéant, leurs modalités de calcul : 4,625% payable annuellement le 28 mai de chaque année, soit 46,25 euros par obligation.

2.5 Amortissement : Non Applicable

Remboursement : Au pair le 28 mai 2010

2.6 Durée de l'émission : 7 ans

---

<sup>1</sup> Pour l'admission des Titres sur Euronext Paris S.A. uniquement.  
A03075489/0.20a/23 May 2003

- 2.7 Clause d'assimilation : Non Applicable à la présente émission d'Obligations. Assimilations futures possibles.
- 2.8 Rang de créance : Les Obligations constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels, non assortis de sûretés et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre elles et sans préférence entre elles et, sous réserves des exceptions légales, au même rang que tous les autres engagements non assortis de sûretés et non subordonnés, présents ou futurs, de l'Emetteur
- 2.9 Notation : Les Obligations ont été notées par BBB par Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings et Baa2 par Moody's Investors Services, Inc.
- 2.10 Mode de représentation des porteurs des Titres , le cas échéant :  
Les porteurs des Obligations seront regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse. La masse sera régie par les dispositions du Code de commerce, à l'exception des articles L.228-48, et L.228-59, et par le Décret no. 67-236 du 23 mars 1967, à l'exception des articles 218, 222 et 224, tel que décrit plus amplement dans le Document de Base  
Le représentant titulaire de la masse sera :  
Maryse Fournier  
44, rue Jean Jaurès  
91300 Massy  
France  
Le représentant suppléant sera :  
Perrine Delacour  
15, rue Armengaud  
92210 Saint Cloud  
France  
Renault devra rémunérer le représentant titulaire pour un montant de Euro 300 par an payable le 28 mai de chaque année et pour la première fois le 28 mai 2004. Le représentant suppléant ne sera pas rémunéré sauf dans le cas où et à partir du moment où il remplacera, le cas échéant, le représentant titulaire.
- 2.11 Liste des établissements chargés du service financier en France :  
Agent Payeur à Paris :  
BNP Paribas Securities Services  
GIS Coupon Services  
Les Collines de l'Arche  
92057 Paris La Défense  
France
- 2.12 Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige :  
Droit français, tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Versailles

Cour d'appel de Versailles.

2.13 Garant ou Garantie donnée : Non Applicable

## **B - ORGANISATION ET ACTIVITE DE L'EMETTEUR**

### **1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur, ses organes d'administration**

- 1.1 Dénomination : Renault  
Siège social : 13-15 Quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne-Billancourt  
France
- 1.2 Forme juridique de l'émetteur et nature des organes d'administration: Société anonyme à conseil d'administration
- 1.3 Nom et statut des contrôleurs légaux : Commissaires aux Comptes:  
Ernst & Young Audit S.A.  
4, rue Auber  
75009 Paris  
France  
Deloitte Touche Tohmatsu S.A.  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France
- 1.4 Date de constitution et d'expiration de l'émetteur : Constituée le 16 janvier 1945 et immatriculée le 28 juin 1955  
Date d'expiration le 31 décembre 2088
- 1.5 Indication des lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à l'émetteur (statuts, procès verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) : BNP Paribas Securities Services  
GIS Coupon Services  
Les Collines de l'Arche  
92057 Paris La Défense  
France

### **2. Renseignements de caractère général concernant le capital**

- 2.1 Montant du capital social : Le capital social de Renault s'élève à 1 085 610 419,58 euros, divisé en 284 937 118 actions de 3,81 euros de valeur nominale chacune.
- 2.2 Principaux actionnaires mentionnés dans le prospectus : Au 31 décembre 2002, Renault avait pour principaux actionnaires :  
**Etat Français**  
Capital : 25,91 %  
Droits de vote : 31,83 %

**Nissan Finance Co. Ltd**

Capital : 15 %

Droits de vote : 0 %

**Salariés**

Capital : 3,31 %

Droits de vote : 4,06 %

**Auto-détention**

Capital : 3,61 %

Droits de vote : 0 %

**Public**

Capital : 52,17 %

Droits de vote : 64,11 %

**3. Renseignements concernant l'activité de l'émetteur**

Lorsque l'émetteur est à la tête d'un groupe, les renseignements prévus dans ce paragraphe sont fournis pour le groupe.

**3.1 Bref descriptif de l'activité de l'émetteur et de son évolution :**

Les activités du groupe (« Groupe ») sont réparties en deux branches principales :

1. la branche Automobile : avec l'acquisition du constructeur roumain Dacia, puis la reprise des actifs opérationnels de la société sud-coréenne Samsung Motors, Renault exploite trois marques automobiles : Renault, Dacia et Samsung.

2. la branche Financement des Ventes : l'activité de cette branche est assurée par RCI Banque et ses filiales. RCI Banque est l'outil financier des marques du Groupe et de la marque Nissan en Europe dont il a acquis l'activité des filiales financières en 1999.

Par ailleurs, deux participations stratégiques viennent compléter ces deux branches d'activités :

\* la participation de Renault dans le capital d'AB Volvo : le rapprochement avec Volvo a permis à Renault de devenir l'actionnaire principal du deuxième acteur mondial du poids lourd, Renault détenant 20 % du capital de Volvo.

\* la participation de Renault dans le capital de Nissan: Renault détient 44,4 % du capital de Nissan.

Ces participations sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe.

L'ALLIANCE      RENAULT      NISSAN  
(« L'Alliance »)

L'accord entre Renault et Nissan, signé le 27 mars 1999, a créé un groupe binational automobile de taille mondiale, produisant un ensemble d'environ 5 millions de véhicules par an et disposant d'une vaste gamme de produits sous 5 marques : Nissan et Infiniti pour Nissan ; Renault, Dacia et Samsung pour le groupe Renault.

L'objectif de l'Alliance est de renforcer les performances de Renault et de Nissan. La deuxième phase de l'Alliance a débuté en 2002.

Le 1<sup>er</sup> mars 2002, Renault a renforcé sa participation dans le capital de Nissan en la portant de 36,8 % à 44,4 %.

L'entrée de Nissan au capital de Renault permet à Nissan d'être directement intéressé aux résultats de son partenaire, comme l'est déjà Renault. Nissan, via sa filiale à 100 % Nissan Finance Co., Ltd, a pris, en deux temps, par la voie d'augmentations de capital réservées (le 29 mars et le 28 mai 2002), 15 % du capital de Renault.

La création d'une société de management stratégique, Renault-Nissan b.v., société de droit néerlandais, détenue à parité par Renault et Nissan Motor Co., Ltd., est le second volet de cette deuxième phase.

Son directoire remplace, avec un rôle et des pouvoirs accrus, le Global Alliance Committee (GAC), qui avait piloté l'Alliance depuis 1999. Le directoire de Renault-Nissan b.v s'est réuni pour la première fois le 29 mai 2002.

Le directoire de Renault-Nissan b.v. est composé de huit membres : le président de Renault, qui en assure la présidence, le président de Nissan Motor Co., Ltd. qui en assure la vice-présidence, trois membres désignés par le conseil d'administration de Renault, sur proposition de son président, et

trois membres désignés par le conseil d'administration de Nissan Motor Co., Ltd. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

#### PERSPECTIVES 2003

A ce stade, Renault prévoit pour cette année un marché automobile en légère baisse en Europe et en légère hausse dans les principaux pays où le Groupe est implanté hors d'Europe. Dans cette hypothèse, Renault vise en 2003 un chiffre d'affaires en croissance par rapport à 2002 et une marge opérationnelle de l'ordre de 4% du chiffre d'affaires.

Toutefois, ces perspectives s'inscrivent dans un environnement incertain ne permettant pas d'exclure une baisse plus marquée du marché automobile

- 3.2 Indication de tout événement exceptionnel ou d'opération prévue de toute nature ainsi que de tout litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de l'émetteur, son activité, et le cas échéant sur son groupe, et qui ont été présentés comme tels dans le prospectus :

#### Renault investit en Russie

Renault a annoncé le 26 février 2003, un investissement de 230 millions d'euros en Russie. Renault accélère ainsi son développement pour produire et commercialiser, à partir de la mi-2005, le futur véhicule X90 (berline familiale). La ligne de fabrication qui sera mise en place à Moscou dans l'usine d'Avtoframos aura une capacité de 60 000 véhicules/an qui devrait être atteinte après deux ou trois ans.

L'investissement portera aussi sur le développement du réseau commercial et des fonctions support.

Actuellement en cours de développement sous la responsabilité des ingénieries véhicules et mécaniques de Renault en France, la X90 utilisera une plate-forme dérivée de la plate-forme B de l'Alliance.

#### Arrêt de la production du modèle Avantime

Matra Automobile a annoncé le 26 février 2003 qu'elle arrête la production de l'Avantime à son usine de Romorantin. La décision met fin prématurément à l'accord en application duquel le véhicule est produit par Matra et commercialisé par Renault s.a.s. En relation avec cet accord, Renault a comptabilisé la moitié des investissements liés

à l'Avantime, c'est-à-dire 35 millions d'euros, dans ses états financiers au 31 décembre 2002. L'arrêt d'Avantime devrait conduire à déprécier ce montant. A ce stade, Renault considère que l'arrêt de l'Avantime ne devrait pas avoir un impact financier majeur.

#### Partenariat entre Renault Agriculture et Claas

Renault s.a.s. et la société allemande Claas ont signé, le 23 février 2003, un accord de rapprochement concernant Renault Agriculture. Claas, un des leaders des machines agricoles, devient l'actionnaire majoritaire de Renault Agriculture, en entrant dans son capital à hauteur de 51%. Renault s.a.s. conservera les 49% restant pendant au moins une période de deux ans à compter de la signature de l'accord de vente (intervenu en date du 30 avril 2003). Renault s.a.s. et Claas ont par ailleurs convenu d'une option d'achat au bénéfice de Claas portant sur le reste des actions de Renault s.a.s. dans Renault Agriculture.

#### Sofasa

Renault s.a.s., Toyota Motors Corporation et Mitsui & Co ont renforcé leur coopération industrielle et commerciale en Colombie, en rachetant à Valores Bavaria ses actions (51,3%) dans le capital de Sofasa SA (Sociedad de Fabricación de Automotores SA). Au terme de la transaction, Renault porte sa participation à 60%, Toyota à 28% et Mitsui à 12%.

#### Iran

Renault s.a.s. et Idro ont signé, le 16 mars 2003, en Iran, une lettre d'intention ouvrant une période de négociation pour la création d'une société en joint-venture entre Renault et Idro.

Le projet envisage la fabrication d'une plateforme ainsi que la fabrication et la commercialisation du véhicule X90, en cours de développement par Renault s.a.s.

## Dacia

La clôture de l'Offre Publique de Rachat lancée par Renault sur le solde des actions de S.C. Automobile Dacia S.A. (sa filiale roumaine) a eu lieu le 23 mars 2003. En conséquence, Renault détient désormais 97,93% des actions de Dacia, comparé à 92,72% avant l'offre publique. Suite à cette opération, les actions Dacia ont été retirées de la Bourse de Bucarest à fin avril 2003.

Chiffre d'affaires de Renault du premier trimestre 2003.

A structure et méthodes identiques, le chiffre d'affaires total de Renault s'élève à 9 015 millions d'euros, en recul de 2,86 % par rapport au même période de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la Branche Automobile atteint 8 545 millions d'euros au 1er trimestre 2003, en diminution de 3,22 % (à structure et méthodes identiques) par rapport au 1er trimestre 2002.

Cette évolution traduit principalement la baisse des volumes de Renault en Europe occidentale, ainsi que l'impact négatif des taux de change lié notamment aux dépréciations de la livre Sterling, du real brésilien et du peso argentin. Renault bénéficie cependant d'un mix produit plus favorable en Europe occidentale, de la progression des ventes à l'international (notamment de Renault Samsung Motors), ainsi que de la hausse des ventes d'organes mécaniques à des tiers, dont Nissan.

Au 1er trimestre 2003, dans un contexte de baisse du marché, les ventes mondiales du groupe Renault s'élèvent à 582 079 véhicules, en baisse de 7 %. En Europe occidentale, Renault confirme sa place de première marque Véhicule Particulier (acquise en 2002) et Véhicule Utilitaire.

Le chiffre d'affaires de la Branche Financement des ventes progresse quant à lui de 4,21 % (à structure et méthodes identiques) par rapport au 1er trimestre 2002, pour



atteindre 470 millions d'euros.

Renault publiera ses résultats semestriels le 24 juillet 2003.

Distribution des dividendes

Lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2003, il a été décidé de distribuer 327,6 millions d'euros de dividendes (1,15 euro par action).

### Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Renault par branche d'activité

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> trim. 2003	1 <sup>er</sup> trim. 2002		Variation	
		retraité	publié	retraitée	publiée
Branche Automobile	<b>8 545</b>	8 829	8 833	<b>- 3,22 %</b>	- 3,26 %
Branche Financement des ventes	<b>470</b>	451	452	<b>4,21 %</b>	3,98 %
Total chiffre d'affaires	<b>9 015</b>	9 280	9 285	<b>- 2,86 %</b>	- 2,91 %

## C - SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

1. **Chiffres-clés du bilan** : tableau synthétique de l'endettement et des fonds propres établi, le cas échéant sur une base consolidée, et disponible à la date de la situation la plus récente établie ou à défaut à la date du dernier bilan présenté.

	En millions d'euros			
	Au 31 décembre 2002(a) <sup>1</sup>	Au 31 décembre 2002(b)	Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 2000
Dettes financières à court terme à l'origine .....	10.623	10.623	12.632	13.627
Total des dettes à long terme .....	13.862	13.862	10.859	9.670
Part à court terme des dettes financières à long terme ...	2.305	2.305	2.238	1.015
Dettes financières à long terme, dues à plus d'un an : ...	11.557	11.557	8.621	8.655
<i>Titres participatifs</i> .....	339	339	341	336
<i>Emprunts obligataires</i> .....	6.363	6.363	5.502	5.441
<i>Autres dettes représentées par un titre</i> .....	2.331	2.331	723	1.028
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i> .....	1.964	1.964	1.832	1.661
<i>Autres dettes financières</i> .....	560	560	223	189
Total .....	24.485	24.485	23.491	23.297
<i>dont endettement financier net des activités industrielles et commerciales</i> .....	2.495	2.495	3.927	4.793
Capital .....	1.086	1.086	923	914
Primes d'émission .....	3.453	3.453	2.420	2.367
Réserves .....	6.026	6.026	5.607	4.740
Ecart de conversion .....	(693)	(693)	50	551
Résultat de l'exercice .....	1.956	1.359	1.051	1.080
Capitaux propres .....	11.828	11.231	10.051	9.652
Intérêts minoritaires .....	377	377	385	639
<b>Autres passifs</b>	<b>16.538</b>	<b>16.296</b>	<b>16.202</b>	<b>18.387</b>
<b>Total</b>	<b>53.228</b>	<b>52.389</b>	<b>50.129</b>	<b>51.975</b>

(a) Renault immobilise les frais de développement encourus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (notes I -F et 2 -A), sans effet rétroactif pour 2001.

(b) Hors effet de l'immobilisation des frais de développement pour permettre la comparaison avec 2001.

<sup>1</sup> Aucun changement significatif net n'est intervenu dans la capitalisation depuis le 31 décembre 2002.

- 2. Le cas échéant, observations, réserves ou refus de certifications des contrôleurs légaux :** si les certifications sur les derniers comptes présentés dans le prospectus ont été refusées par les contrôleurs légaux ou si elles comportent des réserves ou des observations, ce refus, ces réserves ou ces observations doivent être reproduites intégralement : Non Applicable.

#### EVENEMENT RECENT

Nissan a publié le 21 mai 2003 les résultats définitifs de son exercice fiscal 2002 (du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003).

Après retraitements pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes de Renault, le bénéfice dégagé par Nissan sur son second semestre fiscal 2002 (du 1 octobre 2002 au 31 mars 2003) se traduira dans le résultat net du premier semestre 2003 de Renault par une contribution positive de 859 millions d'Euros (après amortissement du *goodwill* semestriel de 23,6 millions d'Euros et sur la base d'un taux de change de 125 Yens pour 1 Euro en moyenne semestrielle).

Cette contribution ne fait l'objet ni d'une attestation spécifique ni d'une certification de la part des Commissaires aux Comptes de Renault. Elle sera couverte dans le cadre de leur rapport sur l'examen des comptes semestriels consolidés résumés de Renault pour la période du 1 janvier au 30 juin 2003.

**INFORMATIONS RELATIVES A L'ADMISSION A LA COTE D'EURONEXT PARIS S.A.**

**Personnes qui assument la responsabilité du Prospectus  
composé du Document de Base ("Offering Circular")  
enregistré par la Commission des opérations de bourse  
sous le n°P. 03-081 en date du 9 mai 2003  
et de la présente Note d'Opération ("Pricing Supplement")**

**Au nom de l'émetteur**

A la connaissance de l'émetteur, les données du présent Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Aucun élément nouveau, autres que ceux mentionnés dans la présente note d'opération, intervenu depuis le 9 mai 2003 date du numéro d'enregistrement n°P. 03-081 apposé par la Commission des opérations de bourse sur le Document de Base n'est susceptible d'affecter de manière significative la situation financière de l'émetteur dans le contexte de la présente émission.

Alain DASSAS  
Directeur des Services Financiers  
**RENAULT**

**Au nom de la banque présentatrice**

A la connaissance de la banque présentatrice les données du présent Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jacques d'ESTAIS  
Responsable Mondial du Métier *Fixed Income*  
**BNP PARIBAS**

**Visa de la Commission des opérations de bourse**

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, la Commission des opérations de bourse a apposé le visa n°03-475 en date du 23 mai 2003 sur le présent document, qui constitue le prospectus prévu par les articles précités, conformément aux dispositions de son règlement n°98-01. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) du 28 mai 2003.